

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La musique en Suisse : organe de la Suisse française**

Band (Jahr): **2 (1902-1903)**

Heft 33

PDF erstellt am: **26.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

2<sup>me</sup> ANNÉE - N<sup>o</sup> 33 - 1<sup>er</sup> MARS 1903

# La Musique en Suisse

ORGANE  
de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant  
le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque Mois

ABONNEMENT D'UN AN: SUISSE 6 FRANCS, ÉTRANGER 7 FRANCS

Rédacteurs en Chef:

E. JAKES-DALCROZE & H. MARTEAU  
Cité. 20 - Genève - Rue de l'Observatoire, 16

Éditeurs-Administrateurs:

DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel  
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

## L'art musical à Marseille.

(Suite et fin)

Il faut souhaiter que le mouvement musical symphonique qui grandit à Marseille soit suivi par ailleurs. Parmi les conditions essentielles du succès, il faut compter sur le Mécénat, le dévouement de quelques musiciens et la possibilité d'exploitation dans un assez grand local. Quant au public il est tout disposé à se laisser éduquer musicalement, partout où on lui en fournira l'occasion à bon marché. C'est une erreur de croire que les bons musiciens seuls peuvent éprouver de pures jouissances à l'audition d'une symphonie de Beethoven. La compréhension de la grande musique est aujourd'hui dans l'air, si je puis dire, et le peuple y devient très accessible. Il s'agit de l'amener peu à peu à cette compréhension. De tout temps la musique lyrique, l'opéra, l'opéra-comique, ce que l'on appelle d'un nom plus générique : le *Théâtre*, fut très en honneur à Marseille. Toutes proportions gardées, on peut dire, en passant, que la province — à part quelques grandes manifestations artistiques — connaît mieux le répertoire lyrique que Paris. Depuis quelques années deux ou trois villes en France, font l'expérience de la régie municipale. Marseille n'a pas trouvé un

bénéfice artistique à cette forme de direction. Il est vrai que les Marseillais sont très exigeants, et qu'habituellement à entendre chanter chez eux, en représentation, les meilleurs artistes, ils ne veulent plus admettre une troupe médiocre. D'autres causes sont encore à considérer. Ce n'est sûrement pas trop tard que les municipalités décident la sûreté de l'existence théâtrale. Il rentre dans ce vote et dans l'exploitation théâtrale qui en découle une fâcheuse part d'influence politique et d'intérêts divers, assez éloignés des véritables intérêts artistiques. Dans un but très démocratique, il est vrai, mais peu compatible avec l'équilibre d'un budget théâtral, la régie établit une modicité du prix des places peu en rapport avec les exigences du public. Enfin, le directeur que l'on place à la tête de cette entreprise entraînera la ville dans d'énormes dépenses s'il est véritablement artiste, ou fera petit et mesquin pour prouver l'intelligente économie de sa gestion. Par le système de la régie, les intérêts directs de ce directeur ne sont pas en jeu, il ne les défend pas avec assez d'énergie et d'efforts, ils ne sont pas assez les siens. Marseille, après deux années de tentative de régie, revient à l'ancien mode de la direction responsable, avec subvention. Nous eussions préféré un système de régie mixte